

REGLEMENTATION GENERALE AUTO-CROSS ET SPRINT CAR

Toutes les épreuves Auto-Cross et Sprint Car hors Championnats et Coupes de France comptent pour le TROPHÉE NATIONAL AUTO-CROSS ET SPRINT CAR

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

Voir règlement standard.

1.2. HORAIRES

Déroulement **obligatoire pour toutes les épreuves Auto-Cross et Sprint Car, à l'exception des épreuves organisées en nocturne :**

D2 2 litres, D3 Sprint Car, D2 libre, D3 libre, D1 Sprint Car, D3 2 litres, D2 Sprint Car, D1 Sprint Car Féminines.

Cet ordre sera appliqué dès les essais chronométrés, les manches A et B et les Finales A et B.

Samedi

08h00 - 12h30	Vérifications administratives et techniques (Pour les épreuves des Championnats et Coupes de France, prévoir 6 Commissaires Techniques + le Délégué et son adjoint)
10 h 00 - 18 h 15	Essais chronométrés (2 séances obligatoires par division)
18h30.....	Briefing pilotes

Dimanche

MANCHES QUALIFICATIVES A et B

08h00 - 11h00 Manche A

11h00 - 12h30 Manche B

13h30 - 15h00 Manche B suite

15h00 - 16h30 Finale B

16h30 - 18h30 Finale A

15 minutes après la Finale Affichage des résultats

Il ne sera pas possible de dissocier l'Auto-Cross du Sprint Car SAUF DEROGATION ACCORDEE PAR LA FFSA APRES ETUDE DU DOSSIER.

Toutes les épreuves devront être organisées selon la réglementation générale Auto-Cross et Sprint Car

Les épreuves d'Auto-Cross et Sprint Car sont inscrites au calendrier national de la FFSA.

1.3. VERIFICATIONS

Voir prescriptions générales et règlement standard.

Les vérifications auront lieu le samedi **entre 8h00 et 12h30**.

Les convocations doivent être prévues par division dans des tranches horaires différentes et en tenant compte de **l'ordre de passage des divisions aux essais chronométrés** (il est obligatoire de prévoir des essais pour chaque division).

Les convocations préciseront l'heure à laquelle les pilotes doivent se présenter aux contrôles administratifs, puis l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux contrôles techniques.

S'ils ne la reçoivent pas, il leur appartient de téléphoner au secrétariat de l'épreuve pour connaître leur heure de convocation.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEFINITION DES PILOTES PRIORITAIRES PRIORITES A

- **Prioritaire A1** : figurer dans les 10 premiers du classement des Championnats, Coupes, et Trophées de France Auto-Cross et Sprint Car de l'année précédente.
- **Prioritaire A2** : figurer dans les 7 premiers du classement du Trophée National* Auto-Cross et Sprint Car ou entre la 11^{ème} et la 18^{ème} place du classement des Championnats, Coupes, et Trophées de France Auto-Cross et Sprint Car de l'année précédente.
- **Prioritaire A3** : champions d'Europe ou pilotes ayant terminé dans les 3 premiers du Championnat d'Europe dans une des deux divisions au cours des 3 dernières années.
- **Prioritaire A4** : champions de France ou pilotes ayant terminé dans les 3 premiers du Championnat, Coupe et Trophées de France Auto-Cross et Sprint Car au cours des 2 dernières années.

PRIORITES B

Pilotes désignés pour l'année en cours par la Commission Auto-Cross et Sprint car.

- **Prioritaire B1** : pilote désigné du fait de son statut particulier : journaliste, sportif de haut niveau, personne médiatique.
- **Prioritaire B2** : pilote désireux de participer à toutes les épreuves des Championnats et Coupes de France Auto-Cross et Sprint car.
 - Ce pilote devra adresser avant le dernier jour calendaire du mois de janvier de chaque année, une demande écrite auprès de la Commission Auto-Cross et Sprint car de la FFSA qui statuera du bien fondée de la demande ou non. Cette demande devra être accompagnée d'un chèque de caution de 700 € à l'ordre de la FFSA garantissant sa participation à toutes les épreuves des Championnats et Coupes de France. En cas d'absence à l'une des épreuves sauf cas de force majeure apprécié par la Commission Auto-cross et Sprint car, cette somme sera acquise définitivement à la FFSA.

* Trophée National

Seuls les pilotes ayant participé à au moins cinq épreuves par année sportive seront retenus pour le classement.

Pour chaque pilote, le classement sera établi comme suit : le total de tous les points obtenus par chaque pilote sera divisé par le nombre d'épreuves auxquelles il aura participé. Le classement définitif du Trophée National sera ainsi effectué

3.2. ENGAGEMENTS

Pour les épreuves hors Championnats, et Coupes de France

Les pilotes classés dans les 18 premiers dans leur division au Trophée National de l'année précédente seront prioritaires et devront adresser leurs engagements et chèques (ces derniers seront encaissés une fois l'épreuve courue) à chaque ASA organisatrice avant le dernier jour calendaire du mois de Février de chaque année.

Ils confirmeront leur participation au plus tard l'avant dernier lundi avant chaque épreuve.

Au minimum 4 semaines avant la date de clôture des engagements, chaque organisateur publiera par internet la liste prévisionnelle des engagés qui devra ainsi être complétée par les pilotes invités dans la limite de 30 pilotes par division, à l'exception de la division 1 sprint car masculine pour laquelle la limite est fixée à 45 et la division 1 sprint car féminine à 20.

La date limite d'engagement pour les pilotes invités par l'organisateur est fixée au lundi à minuit précédant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi) ou équivalent pour les jours fériés.

Les pilotes prioritaires A1, A3 et A4 et les pilotes prioritaires B ne marqueront pas de points au Trophée National.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **70 €** pour toutes les divisions.

3.3. EQUIPAGES

Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la D1 Sprint car Féminine.

Au sein d'une même épreuve, un pilote ne pourra s'engager que dans une seule division.

En D3 Sprint car, seuls les pilotes âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours pourront participer aux épreuves.

Sauf cas étudié par le Collège des Commissaires Sportifs, le changement de division n'est pas autorisé après la clôture des engagements.

3.3.1. Licences

Conforme à la réglementation des licences.

Les pilotes des divisions 1, 2 et 3 Sprint Car sont admis à participer avec une licence régionale.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures des divisions suivantes :

- D2 libre
- D3 libre
- D2 2 litres
- D3 2 litres
- D1 Sprint Car
- D2 Sprint Car
- D3 Sprint Car (***réservée aux pilotes âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours***)
- D1 Sprint car Féminine.

Le nombre maximum de concurrents engagés par division est limité à :

- 30 en D2 libre
- 30 en D3 libre
- **30** en D2 2 litres
- **30** en D3 2 litres
- **30** en D3 Sprint Car
- **30** en D2 Sprint Car
- **45** en D1 Sprint Car
- **20** en D1 Sprint Car Féminines

4.3. TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur conforme au règlement de la FFSA.

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable à chaque épreuve.

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non fonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.

4.4. NUMEROS DE COURSE

Des numéros de compétition conformes aux prescriptions générales devront être présentés une seule fois de chaque côté de la carrosserie, ainsi que sur la partie avant de la voiture.

Ils seront tels que définis ci-dessous :

Pour les Sprint Car et monoplaces Auto-Cross

- **Un numéro de capot avant, visible de face**
 - hauteur de chiffre : 12 cm
 - largeur du trait : 3 cm
- **deux numéros de coté**
 - hauteur de chiffre : 17 cm
 - largeur du trait : 3 cm
 - caractéristiques de la surface recevant les numéros :
 - dimensions minimales : 24 cm X 24 cm
 - matériau : non-métallique recommandé
 - position :
 - à l'arrière de l'arceau principal
 - à 85 cm minimum du sol pour les Sprint Car
 - à 90 cm minimum du sol pour les monoplaces Auto-Cross

Pour les berlines

- **Un numéro de pare-brise**
 - hauteur de chiffre : 12 cm
 - largeur du trait : 3 cm
 - position : situé dans l'angle supérieur du coté opposé au poste de pilotage
- **deux numéros de coté**
 - hauteur de chiffre : 17 cm
 - largeur du trait : 3 cm
 - caractéristiques de la surface recevant les numéros :
 - dimensions minimales : 24 cm X 24 cm
 - position :
 - vitre latérale arrière (porte arrière ou custode)
 - à l'avant de cette vitre
 - le plus haut possible

Sprint Car

- **Les chiffres seront noirs sur fond de couleur :**
 - Division 1vert (RAL 6018)
 - Division 2jaune (RAL 1016)
 - Division 3blanc (RAL 90 03)

Monoplaces Auto-Cross

- **Les chiffres seront noirs sur fond de couleur :**
 - Division 3 libre.....blanc (RAL 90 03)
 - Division 3 2 litres.....jaune (RAL 1016)

Berlines

- **Les chiffres seront noirs sur fond de couleur :**
 - Division 2 libre.....blanc (RAL 90 03)
 - Division 3 2 litres.....jaune (RAL 10 16)

Aucun autre numéro susceptible d'être confondu avec le numéro de course ne devra apparaître sur la voiture.

Le concurrent est responsable de la bonne lecture de ses numéros qui devront être propres et lisibles avant chaque départ

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives ainsi que les emplacements seront précisés au règlement particulier de l'épreuve ou par un communiqué qui sera distribué aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement standard.

6.1. **PARCOURS**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité des circuits tout-terrain, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les disciplines.

Les épreuves se déroulent sur des circuits agréés par la FFSA. Le plan d'accès et le plan du circuit indiquant les différentes zones devront être annexés au règlement particulier.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DES EPREUVES

Le Directeur de Course pourra décider de faire faire un tour **complet** de reconnaissance en fonction des modifications de l'état de la piste. Les pilotes doivent prévoir qu'un ou deux tours de reconnaissance peuvent être faits. Dans ce cas, il est interdit de doubler pendant ce tour. Un pilote dont la voiture est immobilisée sur la piste devra être évacué. Il ne sera pas autorisé à intervenir sur sa voiture. Cependant, s'il arrive à redémarrer, il pourra prendre le départ sur la dernière ligne ou de la pré-grille si la procédure est en cours. Si le départ a été donné, il ne pourra prendre part à la course.

7.1. **ESSAIS**

Voir règlement standard.

7.1.2. **Essais chronométrés**

Deux séances d'essais chronométrés obligatoires de 4 tours chacune par série de 8 pilotes maximum (pouvant être porté exceptionnellement à 10 pilotes) seront organisées.

L'ordre de passage des pilotes sera le suivant :

- Première séance : par ordre croissant des numéros
- Deuxième séance : par ordre décroissant des numéros

Le meilleur temps réalisé par chaque pilote sur un tour dans les deux séances sera retenu pour le classement général des essais.

Pour être qualifié un pilote devra effectuer au moins un tour de circuit.

Les essais se termineront dès qu'une voiture aura accompli 4 tours chronométrés.

7.2. **BRIEFING**

Un briefing oral sera obligatoirement organisé.

Il aura lieu le samedi à 18h 30, si possible dans un local clos. Une sonorisation est obligatoire

Un briefing écrit pourra être prévu en complément.

7.3. **COURSE**

7.3.1. **Longueur**

Les courses se dérouleront sur **7** tours en manches, **7 tours pour les finales B et A.**

7.3.1.1. **Grilles de départ**

Pour les manches qualificatives et les finales, les grilles seront de type 3-2-3-2 avec la pôle position à la corde. Le pilote ayant la pôle position a le choix de son emplacement sur la première ligne. Le deuxième choisira sa place parmi celles restant disponibles, etc. La même possibilité de choix est laissée aux pilotes des lignes suivantes, le choix ne pouvant être fait que sur la même ligne. Le choix des pilotes doit être fait dès la mise en pré-grille ou après le tour de reconnaissance si celui-ci existe.

7.3.1.2. **Manches qualificatives**

2 séries de 15 pilotes maximum par division (à l'exception de la D 1 Sprint Car où il y aura 3 séries de 15 pilotes, et des D1 Sprint Car Féminines où il y aura 2 séries de 10 pilotes).

Chaque pilote participera à deux manches qualificatives.

Les emplacements des pilotes absents restent libres sur la même ligne.

1^{ère} manche qualificative

Les pilotes seront répartis dans les 2 séries (**3 séries pour la D1 Sprint Car**) par panachage des temps des essais.

Sont concernés par le panachage des temps tous les pilotes qualifiés après les essais moins les éventuels abandons déclarés ou les pilotes exclus.

Un classement général sera établi à l'issue de la première manche qualificative en tenant compte des places obtenues dans chaque série. Les ex æquo seront départagés par le temps des essais.

2^{ème} manche qualificative

Les grilles de la deuxième manche qualificative seront établies en tenant compte du classement général de la première manche.

Un classement général de la deuxième manche sera établi en tenant compte des places obtenues dans chaque série, les ex æquo seront départagés par le temps des essais.

Dans chaque série de manche qualificative, les pilotes marquent des points selon la répartition suivante :

Auto-Cross et Sprint car	
1 ^{er}	15 points
2 ^{ème}	14 points
3 ^{ème}	13 points
4 ^{ème}	12 points
5 ^{ème}	11 points
6 ^{ème}	10 points
7 ^{ème}	9 points
8 ^{ème}	8 points
9 ^{ème}	7 points
10 ^{ème}	6 points
11 ^{ème}	5 points
12 ^{ème}	4 points
13 ^{ème}	3 points
14 ^{ème}	2 points
15 ^{ème}	1 point

Les concurrents non partants marquent 0 point.

Un classement général sera établi pour l'élaboration des grilles des Finales en additionnant les points de chaque manche qualificative.

En cas d'ex æquo, il sera tenu compte du classement des essais.

7.3.1.6. Finales

Finales B et A

Pour être qualifié, un pilote doit être partant à au moins une manche qualificative.

Par partant, on entend : prendre le départ de la manche en se plaçant sur la ligne de départ par ses propres moyens, sans avoir été poussé, moteur en marche.

A l'issue des manches qualificatives, un classement général sera effectué : les 13 premiers pilotes seront qualifiés pour la Finale A et les 17 pilotes suivants pour la Finale B.

Les deux premiers de la Finale B seront qualifiés en Finale A, en fin de grille.

Un pilote absent, que ce soit en Finale B ou en Finale A, ne sera pas remplacé et sa place restera vacante sur la grille.

Il n'y aura pas de Finale B s'il y a moins de 22 concurrents qualifiés pour les finales et dans ce cas, la Finale A se fera avec les 15 meilleurs.

L'abandon déclaré d'un concurrent avant les finales entraînera son retrait du classement après les manches qualificatives et par conséquent, une modification du classement de ces dernières.

La course sera arrêtée après l'arrivée du premier et tous les pilotes franchissant la ligne d'arrivée recevront ensuite le signal d'arrivée. Après avoir reçu ce signal, les pilotes devront ralentir progressivement, ne pas doubler le pilote qui les précède et rejoindre le parc à allure

réduite. Il est interdit de s'arrêter entre la ligne d'arrivée et l'entrée du parc. Pour être classé, un pilote devra participer à une finale. Dans le cas où un pilote serait déclassé ou exclu, un nouveau classement général serait établi sans tenir compte de ce pilote.

Les pilotes seront classés en fonction du nombre de tours entiers qu'ils auront accomplis et pour ceux qui auront accompli un même nombre de tours, d'après leur ordre de passage sur la ligne d'arrivée. Les pilotes n'ayant pas passé la ligne d'arrivée seront classés ensuite en fonction du nombre de tours entiers accomplis et départagés comme précédemment.

Un classement général sera établi de la façon suivante :

- de la 1^{ère} à la 15^{ème} place : en fonction du classement de la Finale A.
- de la 16^{ème} à la 30^{ème} place : en fonction du classement de la Finale B.

Seuls les concurrents ayant participé aux finales A et/ou B seront classés et marqueront des points aux différents Championnats, Coupes, Trophées et Challenges.

En cas d'annulation d'une ou des finales, le classement de l'épreuve sera établi à l'issue des deux manches qualificatives. Dans ce cas, les points seront divisés par 2.

La remise des prix sera maintenue.

L'épreuve sera considérée comme annulée si les essais chronométrés et/ou les manches qualificatives n'ont pu être courus dans leur totalité.

A l'issue de la Finale A, un classement officiel provisoire des pilotes ayant participé aux finales A et B sera établi 15 minutes maximum après chaque finale A.

Toute modification du classement provisoire entraînera un nouvel affichage.

7.3.4.2. Dans chaque épreuve un tirage au sort pour une ou plusieurs voitures sera systématiquement effectué parmi les 10 premiers de chaque division afin de procéder à des contrôles de stade 3 à 5, selon les directives qui pourront être données par la FFSA.

7.4. ARRET DE COURSE

Voir règlement standard.

7.5. DEPARTS ET FAUX DEPARTS

Dans les manches qualificatives et finales :

Le départ doit être donné lorsque toutes les voitures sont rigoureusement immobilisées sur la grille. Si un pilote part avant le signal de départ, il sera pénalisé selon l'Article 8 PENALITES du Règlement Standard des Circuits Tout-Terrain.

L'infraction devra être signifiée par la présentation du drapeau avertissement (noir et blanc) et un panneau avec son numéro et la mention "F.D".

7.6. PARC FERME

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion du contrevenant.

ARTICLE 8. PENALITES

Les pénalités seront celles prévues dans l'Article 8 du Règlement Standard des Circuits Tout-Terrain, en ajoutant :

Faux Départ

- **1^{er} Faux départ dans une manche ou une finale :**
10 Secondes de pénalité ajoutées à son temps de la manche ou de la finale concernée.
Pénalité notifiée par le Directeur de Course.
- **2^{ème} Faux départ du même pilote dans le meeting :**
Déclassement à la dernière place de la manche ou de la finale concernée.
Pénalité notifiée par le Directeur de Course.

- **3^{ème} Faux départ du même pilote dans le meeting :**
Exclusion du meeting prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de Course.

Non respect de l'ordre de passage aux essais chronométrés

- ***5 secondes si passage en même temps que sa division,***
- ***Le plus mauvais temps de la division augmenté de 5 secondes si passage dans une autre division.***

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Dans chaque Auto-Cross & Sprint Car il sera extrait du classement général un classement des pilotes du Trophée National.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

1 ^{er}	50 points	11 ^{ème}	23 points	21 ^{ème}	13 points
2 ^{ème}	45 points	12 ^{ème}	22 points	22 ^{ème}	12 points
3 ^{ème}	40 points	13 ^{ème}	21 points	23 ^{ème}	11 points
4 ^{ème}	37 points	14 ^{ème}	20 points	24 ^{ème}	10 points
5 ^{ème}	34 points	15 ^{ème}	19 points	25 ^{ème}	09 points
6 ^{ème}	32 points	16 ^{ème}	18 points	26 ^{ème}	08 points
7 ^{ème}	30 points	17 ^{ème}	17 points	27 ^{ème}	07 points
8 ^{ème}	28 points	18 ^{ème}	16 points	28 ^{ème}	06 points
9 ^{ème}	26 points	19 ^{ème}	15 points	29 ^{ème}	05 points
10 ^{ème}	24 points	20 ^{ème}	14 points	30 ^{ème}	01 point

ARTICLE 10. PRIX

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.
Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier.